PROJET DE LOI

adopté

N° 121 **S É N A T** 

le 11 mai 1994

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10 législ.): 770, 1124 et T.A. 162.

Sénat: 359 et 377 (1993-1994).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, signé à Paris le 12 novembre 1992 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 mai 1994.

Le Président,
Signé: René MONORY.

<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au n° 770 (A.N., 10° législ.).